

AIDES AU LYCÉE*

*Certains dispositifs concernent aussi le post-bac.



Pour qui ?

Où s'informer ?

BOURSE NATIONALE DE LYCÉE	Les élèves dont les revenus de la famille ne dépassent pas un certain plafond.	Auprès du secrétariat du lycée. Dossier à constituer en mai-juin et/ou septembre
BOURSE AU MÉRITE	Les élèves boursiers ayant obtenu une mention bien ou très bien au Diplôme National du Brevet.	Cette bourse est mise en place automatiquement
PRIME À L'INTERNAT	Les élèves bénéficiant d'une bourse nationale de lycée.	Cette prime est mise en place automatiquement dès l'affectation à l'internat
PRIME D'ÉQUIPEMENT	Les élèves de première année de certaines spécialités de CAP de BAC professionnel, de BAC technologique ou de BTS.	Auprès du secrétariat du lycée.
BOURSE POUR LES 16-18 ANS	Les jeunes qui ont suspendu leur formation et qui reprennent des études à finalité professionnelle. (versée en complément de la bourse nationale).	
FONDS SOCIAL LYCÉEN	Aides ponctuelles pour des frais liés à la scolarité (demi-pension, sorties et voyages scolaires, fournitures scolaires...).	



FONDS SOCIAL RÉGIONAL

En complément du fond social lycéen, des aides ponctuelles peuvent être versées par la région pour des frais liés à la scolarité. **S'informer** : auprès du secrétariat du lycée.

ATOUS NORMANDIE

Pour les élèves de 15 à 25 ans, il peut être proposé une aide pour des achats de livres scolaires. Pour les filières professionnelles, des équipements de protection individuelle ou des tenues professionnelles peuvent être proposés. **S'informer** : www.atouts.normandie.fr

PASS MONDE

Dispositif destiné aux 15-25 ans pour des séjours d'études à l'étranger s'inscrivant dans un parcours de formation. **S'informer** : www.atouts.normandie.fr

ATOUMOD

Possibilité donnée aux jeunes de n'utiliser qu'une seule carte pour tous les déplacements en Normandie. **S'informer** : www.normandie.fr/tarifs-et-achats

CAF ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

La Caisse d'allocations familiales verse cette allocation aux familles des élèves de 6 à 18 ans. La CAF effectue directement le versement en fonction des revenus des parents. **S'informer** : www.caf.fr

CROUS BOURSE · LOGEMENT · RESTAURATION

Pour les étudiants en BTS et classes préparatoires, il existe de nombreuses aides. Bourses, aides au logement, restauration... **S'informer** : www.crous-normandie.fr

AIDES POST-BAC

BOURSE ET DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE)

⚠ C'est la procédure unique de demande de bourse. Elle permet également d'engager une demande de logement. Le dossier doit être constitué, sans attendre les résultats du diplôme, chaque année de mi-janvier à mi-mai pour la rentrée universitaire suivante. Les étudiants boursiers sont exonérés des frais d'inscription en université et de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur (Parcoursup) | faire une simulation et/ou demander une bourse ou une aide | trouver un logement | gérer son logement | gérer sa vie étudiante.

Où s'informer ? messervices.etudiant.gouv.fr

LES AIDES AU LOGEMENT

Trouver un logement : trouverunlogement.lescrous.fr | bedandcrous.com | lokaviz.fr.
Régler la caution et avoir un garant : visale.fr | actionlogement.fr | locapass.actionlogement.fr |
Fond de Solidarité Logement (FSE) : aide complémentaire des départements pour le logement
S'informer : Auprès de l'accueil de votre conseil départemental

Régler le loyer : allocation pour le logement (APL) | allocation de logement social (ALS).

Où s'informer ? www.caf.fr

LES ALLOCATIONS SPÉCIFIQUES

L'aide annuelle (ASAA) permet de répondre à certaines situations de difficultés sociales ne pouvant donner lieu au versement ponctuel d'une bourse d'enseignement supérieur.

Une aide ponctuelle (ASAP) peut être attribuée aux étudiants qui rencontrent momentanément des difficultés financières pour les départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche.

Où s'informer ? service-social@crous-normandie.fr

JOB ÉTUDIANT

Jobaviz permet aux employeurs de déposer des annonces et aux étudiants de trouver des jobs étudiants. **S'informer** : www.jobaviz.fr

Les établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles) emploient également des étudiants pour des missions de tutorat, d'accueil ou encore d'animation. Prendre contact directement via le site internet de l'université ou de l'école

SERVICE CIVIQUE

Le service civique permet la réalisation d'une mission, l'obtention d'une gratification et peut faire partie du cursus de l'étudiant.

S'informer : www.service-civique.gouv.fr/

1 JEUNE 1 SOLUTION

L'État favorise l'insertion professionnelle des étudiants via la création de la plateforme « 1jeune1solution » qui propose de nombreuses offres de stage.

S'informer : www.1jeune1solution.gouv.fr/

PRÊT ÉTUDIANT GARANTI PAR L'ÉTAT

Le prêt étudiant est un prêt créé pour aider les jeunes de moins de 28 ans à financer leurs études.

S'informer : www.etudiant.gouv.fr/fr/pre-etudiant-garanti-par-l-etat-1723

AIDES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

En complément de ces aides, les collectivités territoriales proposent des aides aux étudiants. Pour vous renseigner :
Région : www.normandie.fr.

Départements : www.calvados.fr, www.eureennormandie.fr, www.manche.fr, www.orne.fr, www.seinemaritime.fr.

Mairie : Site web ou directement à l'accueil de votre mairie.

Cette rubrique concerne également les lycéens.

AIDES POST-BAC

L'AIDE À LA MOBILITÉ PARCOURSUP

Il s'agit d'une aide forfaitaire de 500 € pour les futurs étudiants qui ont bénéficié d'une bourse de lycée et qui souhaitent s'inscrire, via Parcoursup, dans une formation située hors de leur académie de résidence. Ils doivent avoir confirmé au moins 1 vœu en dehors de l'académie de résidence.

Où s'informer ?
messervices.etudiant.gouv.fr

faire une simulation et/ou demander une aide

L'AIDE À LA MOBILITÉ MASTER

Elle concerne l'étudiant titulaire d'une licence, inscrit en 1^{ère} année de master dans une région différente de celle dans laquelle il a obtenu sa licence.

PASSEPORT MOBILITÉ

Pour les étudiants résidant en outre-mer, désireux de poursuivre leurs études en France métropolitaine ou dans un autre territoire d'outre-mer. **S'informer** : www.ladom.fr/etudes/etudiant/le-dispositif/

BOURSE ERASMUS+ / AIDES À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Ces aides concernent les étudiants et les élèves de BTS.

S'informer : www.agence.erasmusplus.fr/

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53752/les-aides-a-la-mobilite-internationale.html

Focus

LES DISPOSITIFS LIÉS À LA CRISE COVID-19

LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE ET LE PRÊT D'ORDINATEURS PORTABLES AUPRÈS DES ÉCOLES ET UNIVERSITÉS

LES SERVICES DU CROUS **S'informer** : www.crous-normandie.fr

LE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DU SERVICE SOCIAL ET DES AIDES FINANCIÈRES

LES 2 REPAS À 1 € AVEC UNE CONTINUITÉ POUR LES 4 REPAS DU WEEK END À RETIRER LE VENDREDI

L'ACCÈS À LA CULTURE À DISTANCE

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DANS LES RÉSIDENCES DU CROUS PAR DES ÉTUDIANTS RÉFÉRENTS

LES OPÉRATIONS DE PORTE À PORTE

50 personnes dédiées : animateurs, services civique, étudiants référents

UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Contact : www.ecouteetudiant@crous-normandie.fr

LES SERVICES DE SANTÉ DES UNIVERSITÉS

SUMPPS DE CAEN
47 av de Bruxelles
14000 Caen
Tél. 02 31 56 52 30
sumpps@unicaen.fr

SUMPPS DU HAVRE
25 rue Lebon - Bât des Sciences
76600 Le Havre
servicesante.etudiants@univ-lehavre.fr

SUMPPS DE ROUEN
Rue Lavoisier
76821 Mont-Saint-Aignan
Tél. 02 32 76 92 92
med.pre@univ-rouen.fr

À Évreux, un infirmier répond au 06 47 70 46 54 pour vous orienter